

COMMUNE DE  
SERMERSHEIM

67230



ARRETE TEMPORAIRE

portant permis de stationnement d'un échafaudage  
Rue des Pêcheurs

Le Maire de la Commune de Sermersheim,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
**VU** le code de la route ;  
**VU** le code de la voirie routière ;  
**VU** la demande de M. Laurent WINTER représentant la société *Bartolo et Fils* sise 5 rue du Général Rapp à Mundolsheim qui souhaite effectuer des travaux de construction d'un immeuble collectif en occupant temporairement le domaine public rue des Pêcheurs avec un échafaudage ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 16/05/2025 au 16/11/2025, la société *Bartolo et Fils* est autorisée à procéder à la pose d'un échafaudage rue des pêcheurs.

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : interdiction de stationnement au droit du chantier des deux côtés de la chaussée;
- sécurité : signalisation du chantier obligatoire ;

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4** : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 5** : Le permissionnaire occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 6** : A la fin des travaux, le permissionnaire veillera à ce que le domaine public soit rendu à l'identique.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet, arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld
- SDIS et Chef de Section Sapeurs Pompiers de Sermersheim
- SMICTOM Alsace Centrale
- M. Laurent WINTER représentant la société *Bartolo et Fils* (demandeur)

Sermersheim, le 15 mai 2025

Le Maire,

Fernand WILLMANN



Accusé de réception en préfecture  
067-216704643-20250515-TE\_2025-06-AI  
Date de télétransmission : 16/05/2025  
Date de réception préfecture : 16/05/2025